

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2025**

Le 29 septembre 2025 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, Mmes Michèle DEFERT, Nadège ESTEVES, Florence MULTON, M. Christophe DUCROCQ, M. Jean-Luc DUBAN

Excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir M. Pierre LEPOETRE, M. Patrick LELIEVRE

Absentes non excusées : Mmes Stéphanie DERIVIERE, Angélique HUBAUD

M. Christophe DUCROCQ a été élu secrétaire de séance.

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 7 juillet dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal a été adopté.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Décisions du Maire
- 2) Décision modificative du budget
- 3) Crèche : aide financière
- 4) Nouveau médecin : tarif location
- 5) Installation orthoptiste : tarif location
- 6) Prémption parcelle n°AD 314
- 7) Logement La Poste : indice de revalorisation
- 8) Logement maison des séniors
- 9) Station d'épuration STEP
- 10) Déconnexion des eaux pluviales
- 11) Informations diverses

### 1. Décision du Maire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations votées en séance du 15 juin 2020 à savoir :

- La reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière communal.

Cette décision fait suite à la procédure démarrée en octobre 2020.

Vingt et une concessions sont concernées. Un arrêté municipal actera la reprise avec la publication de la liste avant la fin de l'année (voir ci-après).

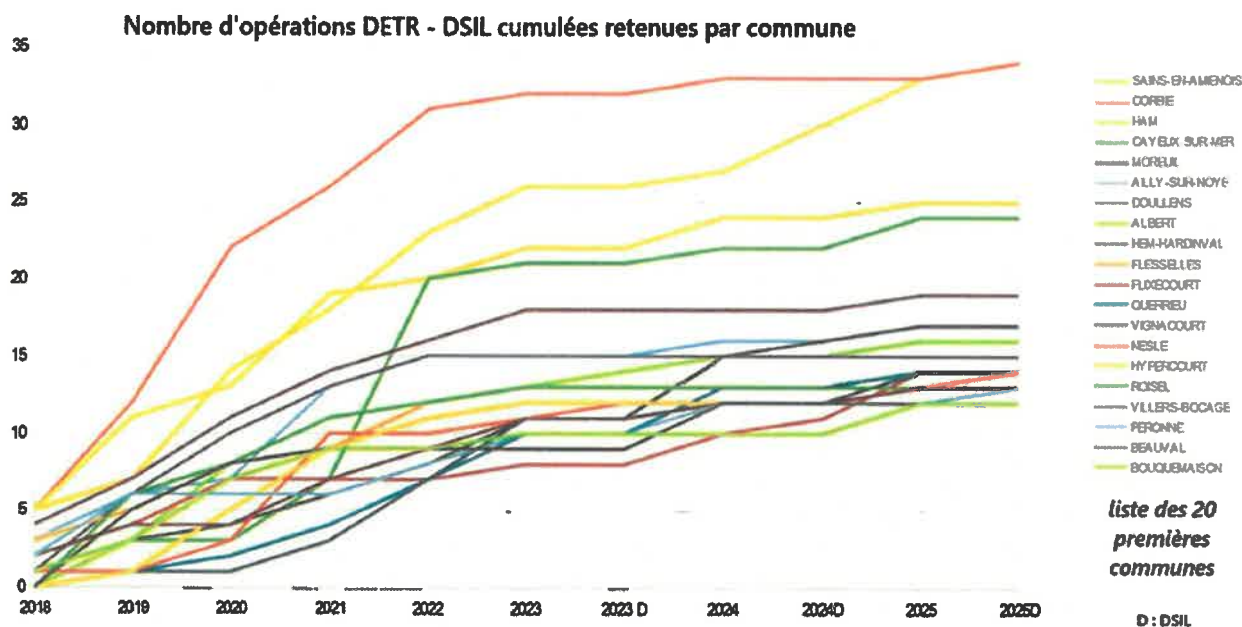
Allée	N°	NOMS	DUREE/Observations	Date et nom dernier inhumé
A	6	HOUPIN	Perpétuelle	HOUPIN Fuscienne
A	7	GAUDEFROY Berthe	Perpétuelle	-
A	19	LAGACHE	-	-
A	24	HAGARD Georges	Perpétuelle	1885-1973
A	25	COMPERE MACRET	-	-
A	26	CHEVALIER Madeleine	-	-
B	39	LEROY Edmée épouse VALOIS	-	-
B	41	BOULY Paul	-	-
D	128	BUQUET LECLERCQ	-	-
D	129	BOURDON BECQUERELLE	-	-
D	131	LOMBARD Ulysse	-	Aucun dépôt récent
F	242	RIQUIER VIOT	Perpétuelle	-
F	243	VIOT LOMBARD	-	illisible
F	250	PRUVOST	-	-
F	251	LOMBARD THIERRY RIQUIER	-	-
F	292	COCQUERELLE Arthur	-	-
F	300	GUIDE	-	-
F	304	CONSTANT	Une seule concession	-
F	305	CONSTANT		
K	266	VERPILLAT	Une seule concession	-
K	267	VERPILLAT		

**Information subvention DETR et DSIL :**

Monsieur le Maire présente l'indicateur de suivi des DETR et DSIL depuis que la préfecture publie les opérations acceptées (2018).

La dernière liste ayant été mise à disposition la semaine dernière, la commune de Sains se positionne en première place sur les 771 communes de la Somme. Ainsi, 34 demandes de subventions ont été acceptées pour Sains, en première place avec Corbie.

(voir graphique présenté ci après)



## 2. Décision modificative du budget

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le besoin de réaménager le budget de fonctionnement en augmentant les crédits à l'article 65748, afin de permettre l'éventualité d'une aide financièrement supplémentaire pour la crèche. Il précise en effet que l'attribution d'une subvention doit faire l'objet d'un vote distinct ultérieur.

Cette opération en dépenses réduira le résultat de fonctionnement 2025 avec pour conséquence la baisse du financement de certaines actions d'investissement prévues.

La commission en charge des finances, réunie début septembre, a ainsi acté le report en 2026 de l'opération de création de la trémie à l'atelier communal. Ce report permet d'anticiper une baisse du résultat prévisionnel de fonctionnement 2025 de 10 000 euros.

Monsieur LEPOETRE ajoute que des ajustements de crédits sont nécessaires pour lancer différentes opérations d'investissement (travaux d'isolation de l'école, récupérateur d'eau à l'atelier, déconnexion des eaux de pluie, travaux de l'église, terrain de pétanque...). Il propose également le report de l'opération vidéoprotection et précise que la réduction de certaines dépenses de fonctionnement notamment celles liées au chauffage avec l'installation des pompes à chaleur permettront d'équilibrer les recettes.

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée qu'il faut prévoir des crédits pour la mise aux normes électriques et l'éclairage du hangar, travaux nécessaires pour se déconnecter de la maison qui va être démolie pour l'opération maison des séniors. La solution d'un système d'éclairage autonome, à savoir panneaux solaires et batterie alimentant un éclairage LED répond au problème et permet de supprimer l'abonnement EDF. Ce dispositif étant vertueux (écologique et économe), il s'adapte au projet de parc de biodiversité.

Monsieur DUBAN interroge sur l'intérêt de l'installation d'une prise de courant dans le hangar. L'usage établi du bâtiment ne semble pas confirmer la valeur ajoutée d'une telle installation.

Monsieur le Maire propose de réduire de 2 200 Euros les crédits affectés à l'opération « parc de la biodiversité » et de les affecter à l'opération « hangar » (le budget porté à 7 200 Euros).

Par ailleurs, Monsieur LEPOETRE présente les 4 demandes de subvention 2025 validées par l'État : 3 DETR et 1 DSIL.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les mouvements de crédits qui suivent :

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Article			Article		
21351-961	ecole : ballon eau et divers mobilier	4 000,00	021	Virement de la section d'investissement	
21351-987	sécurité blocs secours	4 000,00	13462-964	DSIL Isolation école	100 000,00
2128-1002	terrain de pétanque opération à créer	3 000,00	13461-990	DETR récupérateur eau atelier	3 936,00
21538-969	poteau telecom vieille voie fibre optique	7 000,00	13461-976	DETR déconnexion eau de pluie	5 285,00
2188-958	mairie divers	1 000,00	13461-977	DETR toiture église	2 918,00
2188-1001	Hangar-panneaux solaires	2 200,00			
2188-990	tremie	- 10 000,00	1641-964	Emprunt Isolation	- 100 000,00
2158-987	Vidéo-protection	- 9 000,00	1641	Emprunt	- 12 139,00
2128-1000	Parc de la biodiversité	- 2 200,00			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>-</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>-</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Article			Article		
60621	Combustibles	- 4 000,00			
615232	Réseaux	- 4 000,00			
6227	Frais d'acte et de contentieux	- 2 000,00			
65748	Subvention Personnes de droit privé	10 000,00			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>-</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>-</b>

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte la décision DE modification de budget ci-dessus.

### 3. Crèche - Subvention

Le Maire expose à l'assemblée les informations suivantes :

La crèche les Bout'choux présente un déficit prévisionnel en 2025 de 42 000 Euros. La commune verse tous les ans, par le biais d'une convention, une subvention de fonctionnement de 31 000 Euros. Une subvention exceptionnelle avait été allouée en 2024 pour 5 000 Euros supplémentaires.

La modification de budget, telle qu'elle vient d'être votée, permet de disposer d'un montant de 18 000 Euros sur la ligne 65748.

Une aide de ce montant ne sauvera pas la crèche mais lui donnera la possibilité de poursuivre ses recherches de recettes.

La commune en décidant le versement de cette aide réduira de façon significative son résultat de fonctionnement : 18 000 Euros dépensés en fonctionnement correspond à environ 36 000 Euros en investissement sur la base du rapport des 10 dernières années étant donné le taux moyen de subvention d'environ 50%.

Monsieur DUCROCQ rappelle que cette somme correspond globalement aux 10 000 Euros qui viennent d'être ajoutés au budget plus 5 000 qui étaient déjà prévus en début d'année.

Monsieur LEPOETRE ajoute qu'il est probable que le Conseil devra se réunir dans un peu plus d'un mois pour poursuivre ou non l'aide financière.

Il précise que les données des naissances sur Sains sont clairement connues. La moyenne des 15 naissances par an entre 2010 et 2018 (date de construction de la crèche) a chuté à 8 (2020 - 2022) pour tendre vers 4 par an (valeur 2025 : 3 naissances et une naissance prévue fin 2025). Sur 24 enfants en classe de petite section, 17 sont de Saint-Fuscien.

Compte tenu du montant, un avenant à la convention initiale doit être conclu avec la crèche dans lequel :

- la commune s'engage à verser en 2025 une subvention complémentaire de 18 000 Euros à la crèche les BOUTCHOUX gérée par l'association FAMILLES RURALES de SAINS EN AMIENOIS
- la Crèche «Les Bout'choux» s'engage à fournir à la Commune tous les mois les comptes prévisionnels et actualisés jusqu'en janvier 2026 ainsi qu'un état de la trésorerie et un document faisant mention du nombre d'enfants par commune de résidence et du nombre d'heures contractualisées (jusque janvier 2026).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote d'une aide exceptionnelle de 18 000 Euros à la crèche et ajoute que, en cas de refus, il proposera au vote un montant susceptible d'être accepté par la majorité.

Madame MULTON estime qu'il est déraisonnable de donner un tel montant avec, par ailleurs, un risque malgré tout de défaillance de la crèche.

Monsieur le Maire rapporte l'avis également négatif de Monsieur LELIEVRE lors de la Commission finances.

Madame ESTEVES pense que la décision est extrêmement complexe et n'est pas simple à prendre.

Monsieur le Maire met en cause deux structures ayant un impact sur l'évolution de la démographie et des naissances sur Sains, à savoir Amiens Métropole, d'une part et l'Etat d'autre part :

-Amiens Métropole, n'ayant pas rempli son engagement de station d'épuration prévue en 2014, a empêché la commune d'augmenter sa population, bloquant les recettes fiscales et le rajeunissement de la population. La crèche est susceptible de n'accueillir aucun enfant de Sains dans les années à venir. Les nouvelles constructions, suite au futur PLU, mettront 3 à 5 ans avant d'être construites.

-L'Etat qui n'a pas mis en place les règles d'accueil pour les crèches comme pour l'école. A savoir, la mairie de résidence paye pour l'accueil scolaire. Le dernier décret l'impose pour les crèches uniquement pour les communes de plus de 3 000 habitants.

Madame ZOUINI pense que les contacts pris avec les maires via la Conseillère Départementale n'auront pas d'effet pour cette année 2025.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte avec 8 voix Pour et 1 voix Contre (F MULTON) le versement en 2025 d'une subvention complémentaire de 18 000 Euros à la crèche les BOUT'CHOUX et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

#### **4. Nouveau médecin : Tarif location**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste au 01/01/2026 (Docteur HERDA) suite au départ du médecin actuel. Il propose à l'assemblée d'appliquer un loyer avec un montant progressif.

Après en avoir débattu,  
Après un vote à main levée,

L'assemblée décide de fixer le loyer mensuel du cabinet médical occupé par le Docteur HERDA à 400 Euros pour les années 2026 et 2027. Ce loyer sera réévalué en janvier 2028 à 450 Euros mensuels et à 500 Euros mensuels en janvier 2029. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2030, il suivra l'indice de revalorisation des loyers.

#### **5. Installation orthoptiste : Tarif location**

Monsieur le Maire informe qu'une orthoptiste devrait s'installer dans la maison médicale à partir de novembre. Le local est plus petit que celui du médecin généraliste. Il propose également un tarif progressif qui démarrera le 1er novembre 2025.

Après en avoir débattu,  
Après un vote à main levée,

L'assemblée décide de fixer le loyer mensuel du local occupé par Madame Julie DUFLOT à 300 Euros pour l'année 2026. Il sera ensuite augmenté de 50 Euros mensuels en janvier 2027, 2028 et 2029. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2030, le montant du loyer sera calculé et indexé sur l'indice de révision des loyers.

Il est décidé également que le local sera mis à disposition de Madame Julie DUFLOT gratuitement jusqu'à la fin de l'année 2025.

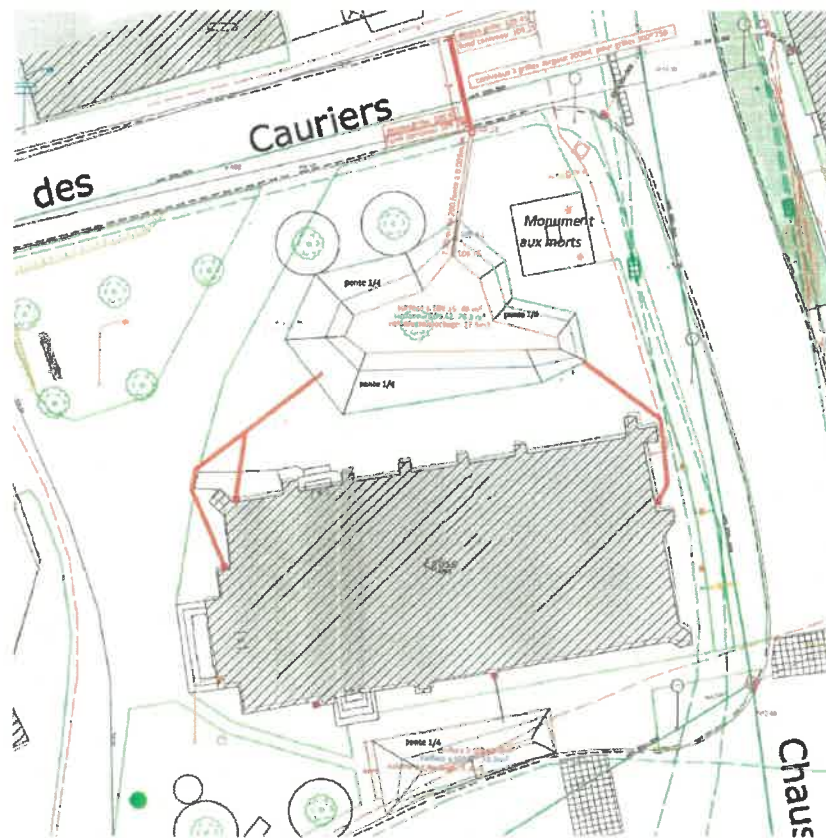
#### **6. Prémption parcelle n°AD 314**

Monsieur le Maire souhaite intégrer le point 10 Déconnexion des eaux pluviales en même temps.

Il rappelle que la Préfecture demande d'aller au-delà de 4,8 hectares de surface imperméabilisée déconnectée du réseau d'assainissement.

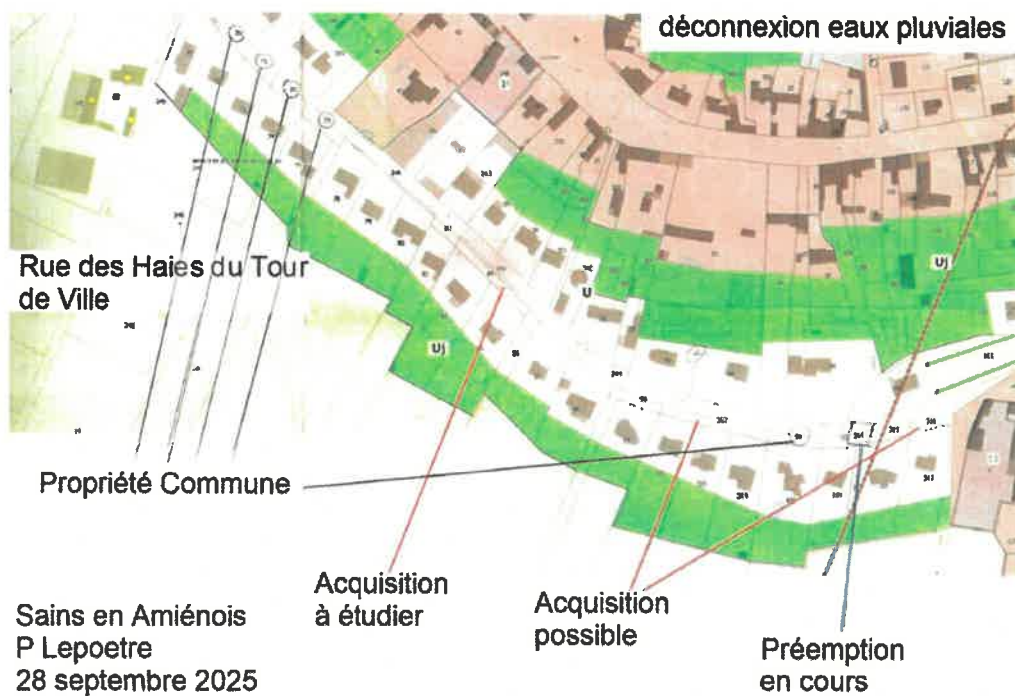
Il ajoute qu'un projet de modification de la place de l'église avec un évasement de la surface herbeuse permettrait de déconnecter l'ensemble de la toiture de l'église (environ 400 m<sup>2</sup>). Il présente un plan. Il précise que le sujet a été évoqué avec quelques membres de l'association Les Amis de l'Eglise, sans opposition.

Le plan ci-après de modification de la place de l'église est présenté :



Un second projet consisterait en la création de noues le long de la rue des haies du Tour de Ville.

Une parcelle rue des Haies du Tour de Ville fait l'objet d'une décision de préemption et d'autres peuvent être acquises à l'amiable avec les propriétaires.



Il n'est pas fait de vote.

## **7. Logement La Poste : indice de revalorisation**

Monsieur LEPOETRE évoque le logement de la Poste qui mériterait une rénovation et nécessiterait des travaux pour répondre aux nouvelles exigences en cas du départ du locataire. Il propose à l'assemblée de ne plus appliquer la revalorisation annuelle du loyer suivant l'index de révision.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée  
8 voix Pour  
1 abstention (JL DUBAN)

L'assemblée décide de ne plus appliquer la revalorisation annuelle du loyer selon l'indice INSEE de revalorisation des loyers à compter du 1/10/2025.

## **8. Logement maison des séniors**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Le géomètre a posé les bornes et délimité le terrain. Les murs et clôtures en limite de propriété font partie de la parcelle ce qui est une bonne nouvelle pour la SIP.

L'étude environnementale ne présente aucun signe de pollution. L'étude topographique a également été réalisée.

La présence d'amiante ne semble pas importante et permet d'envisager la démolition.

Le projet d'alimentation électrique du hangar par la pose de panneaux solaires supprime les problèmes de connexion.

L'accès a été vu avec un chemin carrossable et une allée de 6,5 mètres pour manœuvrer devant le hangar.

## **9. Station d'épuration STEP**

Monsieur le Maire pense que la première pierre de la STEP ne sera pas posée en 2025 comme prévu et ajoute que les travaux pour relier les 2 stations se feront au printemps 2026 soit 1 an au-delà du planning prévu.

Il rappelle que l'arrêté environnemental préfectoral ne bloque plus les permis de construire et permet d'envisager le lancement d'un nouveau PLU.

## **10. Déconnexion des eaux pluviales**

Vu en point 6

## **11. Informations diverses**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- les travaux de rénovation de l'éclairage de l'église sont achevés
- le remplacement du trafic doit être envisagé en urgence ; problème de pollution du véhicule et contrôle technique

- l'acquisition d'une tondeuse autoportée doit se faire dès maintenant. L'engin actuel n'est plus utilisable. Devis 27 K€. On ne peut attendre le budget 2026 (votée en mai 2026) pour lancer l'achat.

Monsieur DERAMBURE fait remarquer l'impact que l'aide financière apportée à la crèche peut avoir sur le financement du remplacement du véhicule ou de la tondeuse.

Monsieur DERAMBURE informe que l'âge des bénéficiaires pour le repas et colis des aînés est porté à 68 ans pour réduire les dépenses dans ce contexte.

Monsieur le Maire informe de la consultation d'un maître d'œuvre pour l'isolation de l'école. Les documents pour l'appel d'offre sont en ligne sur le site de la mairie.

Monsieur le Maire annonce qu'à partir du 01/01/2026 tous les contrats d'assurance (hors personnel communal) ont été basculés chez GROUPAMA.

Fin de séance 20h45

Le Maire  
Pierre LEPOETRE

Le secrétaire de séance  
Christophe DUCROCQ

The image shows several handwritten signatures. On the left, there are three blue ink signatures: one that looks like 'ZJC', another that is more stylized, and a third that is partially obscured. In the center, there is a blue ink signature that appears to be 'Ducrocq' and a black ink signature that looks like 'Lepoetre'. On the right, there are two blue ink signatures: the top one is a large, flowing signature, and the one below it is a more compact signature. Below these, there is a large, stylized black ink signature.